

Décision du Maire de Montaignu-Vendée

N° DECREE_2026_176

Travaux de réaménagement et d'extension du Pôle Santé de La Guyonnière

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260320_13 en date du 20 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée,
Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr,
Considérant la procédure adaptée ouverte de travaux dont le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 21 mai 2026 sur la plateforme www.marches-secuises.fr,
Considérant le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération, représentée par le cabinet ORIGAMI (85600 Montaignu-Vendée)
Considérant le procès-verbal de la Commission Commande Publique en date du 21 juillet 2026,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés pour la réalisation de l'opération,*

DECIDE

ARTICLE 1

Les marchés de travaux relatifs au réaménagement et à l'extension du Pôle Santé de La Guyonnière sont attribués aux sociétés suivantes, dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de consultation :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
01 « Fondations spéciales »	<i>L'analyse des lots étant encore en cours à la date du présent arrêté, ce lot fera l'objet d'une décision d'attribution ultérieure.</i>	
02 « Terrassements – Aménagements extérieurs »	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES 85600 Montaignu-Vendée	18 573,00 €
03 « Gros œuvre – Enduits extérieurs »	<i>L'analyse des lots étant encore en cours à la date du présent arrêté, ce lot fera l'objet d'une décision d'attribution ultérieure.</i>	
04 « Charpente bois »	MENUISERIE BONNET 85600 Montaignu-Vendée	7 257,10 €
05 « Couverture bac sec – Etanchéité »	VENDEE ETANCHEITE 85500 Beaupaire	25 948,60 €
06 « Menuiseries extérieures et intérieures »	MENUISERIE GODARD 85250 Saint-Fulgent	46 865,24 €
07 « Cloisonnement – Plafonds – Isolation »	TEXIER 85280 La Ferrière	42 456,74 €
08 « Carrelage – Faïence »	<i>Le lot est déclaré infructueux pour absence d'offre. Il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le respect des dispositions des articles R2122-2 et R2122-8 du Code de la commande publique.</i>	
09 « Peintures – Sols souples – Nettoyage »	BG PEINTURE 85500 Les Herbiers	20 107,70 €

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le 28 JUIL. 2026

ID : 085-200081115-20260727-DECRE_2026_176-AR

10 « Plomberie – Chauffage – Ventilation »	R&D ENERGIES 85600 Montaigu-Vendée	43 655,59 €
11 « Electricité »	SNGE OUEST 85000 La Roche-sur-Yon	34 200,00 €

ARTICLE 2

Les marchés et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget Immobilier de commerces de proximité de Montaigu-Vendée.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
27 juil. 2026

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.